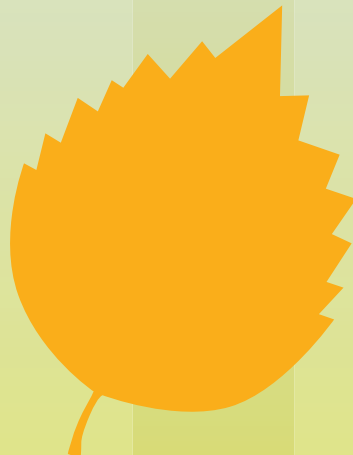
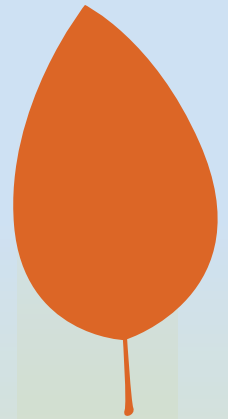
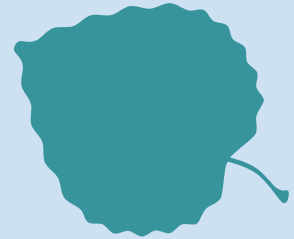


Stratégie environnementale de la
Commission de la capitale nationale

**BÂTIR UNE
CAPITALE
PLUS VERTE**



La mission de la Commission de la capitale nationale est de susciter un sentiment de fierté et d'unité nationale par l'entremise de la région de la capitale du Canada.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
La Commission de la capitale nationale	3
Élaboration de la Stratégie environnementale	4
Principes directeurs	4
Champs d'action	5
Réduire les déchets	6
Accroître la biodiversité	8
Prévenir la pollution.....	11
Adopter des pratiques environnementales exemplaires	12
Lutter contre le changement climatique.....	14
Objectifs environnementaux	16
Une histoire d'action environnementale.....	18
Conclusion.....	20
Glossaire.....	21



INTRODUCTION

La Stratégie environnementale de la Commission de la capitale nationale (CCN) constitue un plan centré sur le leadership en environnement dans la région de la capitale du Canada. La Stratégie ajoute à la tradition de gérance environnementale bien implantée à la CCN et s'inscrit au cœur de sa mission de bâtir une grande capitale et de susciter la fierté et l'unité chez tous les Canadiens et Canadiennes.

L'environnement se classe constamment au sommet des priorités de la population canadienne en matière de politiques gouvernementales. Selon un sondage réalisé en 2008 dans la région de la capitale du Canada, la grande majorité des résidents croient qu'il importe que la CCN joue un rôle dans la protection de l'environnement.¹ La Stratégie environnementale répond aux préoccupations du public à cet effet et constitue le point de départ de mesures qui auront un effet durable.

La Stratégie environnementale s'appuie sur un cadre solide et comporte des objectifs clairs. Toutefois, les projets que la CCN entreprend pour atteindre ces objectifs évolueront au fil du temps. La mise en œuvre de la Stratégie sera un processus itératif; au fur et à mesure que la CCN acquerra plus d'expérience ou que d'autres renseignements seront disponibles, elle modifiera et adaptera son approche en conséquence.

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

La CCN est une société d'État fédérale qui a été créée par le Parlement en 1959 en tant qu'intendante des terrains et des édifices fédéraux de la région de la capitale du Canada. Son mandat et sa mission consistent à faire de la région de la capitale une source de fierté et d'unité pour les Canadiens et les Canadiennes. Depuis 1899, le travail de la CCN, et des deux organismes qui l'ont précédée — à savoir la Commission du district fédéral et la Commission d'amélioration d'Ottawa —, consiste à faire de la capitale l'expression de l'identité canadienne. Aujourd'hui, la capitale du Canada est un modèle d'aménagement de rivages naturels, de promenades et de boulevards panoramiques, de monuments et de grands parcs, et de protection du patrimoine. Qui plus est, la capitale est devenue un lieu national de rassemblement, de célébration, de commémoration et d'apprentissage.

« J'espère que d'autres
emboîteront le pas
à la CCN dans cette
importante démarche. »

— Marie Lemay, première dirigeante de la CCN

1. Groupe de recherche Environics, La Commission de la capitale nationale : Sondage sur la notoriété de la CCN 2008.

ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE

La Stratégie environnementale a d'abord été formulée au fil d'un processus combinant la recherche, l'analyse et la consultation au sein même de la CCN. Le personnel a fait équipe avec une firme d'experts-conseils spécialisée en durabilité pour faire une analyse détaillée en vue d'établir les mesures prioritaires, tout en considérant les intérêts des intervenants et l'effet possible des enjeux écologiques sur la CCN. L'équipe a également étudié des plans très élaborés sur l'environnement et la durabilité, conçus par des organismes des secteurs public et privé du Canada et d'ailleurs, pour ainsi recueillir les meilleures idées ayant émergé dans le monde et s'en inspirer.

On a évalué les forces et les faiblesses de la CCN en environnement, et on a établi les priorités et les objectifs en fonction de leur importance écologique et de leur pertinence par rapport au mandat et aux activités de la CCN. De plus, ces priorités et objectifs devaient être audacieux, mais réalisables, mesurables et susceptibles de capter l'intérêt du public et de l'inciter à se mobiliser.

PRINCIPES DIRECTEURS

La Stratégie environnementale s'articule autour de quatre principes directeurs.

La transparence

La CCN définira clairement ses priorités et ses objectifs environnementaux et rendra des comptes au public sur des indicateurs clés qui permettront de mesurer les progrès accomplis et d'ajuster le tir si nécessaire.

La collaboration

Consciente qu'elle ne peut atteindre seule ses objectifs, la CCN travaillera avec les parties intéressées et les partenaires pour améliorer la qualité de l'environnement tout en favorisant l'échange d'idées, de solutions et de pratiques exemplaires.

Le leadership par l'exemple

La CCN croit que l'élément clé du leadership en environnement est de mobiliser l'ensemble de son personnel pour rendre plus écologiques ses politiques, ses pratiques et ses activités, et d'inciter d'autres intervenants de son cercle d'influence à faire de même.

L'amélioration continue

La CCN apprendra de ses expériences et s'efforcera sans cesse d'avoir un effet plus positif sur l'environnement.



CHAMPS D'ACTION

La Stratégie environnementale s'articule autour de cinq principaux champs d'action en tous points conformes aux responsabilités de la CCN et par lesquels elle peut avoir une influence marquante sur la qualité de l'environnement. Ces champs d'action sont *la réduction des déchets, l'accroissement de la biodiversité, la prévention de la pollution, l'adoption de pratiques environnementales exemplaires et la lutte au changement climatique*. Chaque champ d'action comporte un objectif prioritaire et un ensemble d'objectifs secondaires ciblés. Les objectifs prioritaires constituent des cibles fermes et mesurables que la CCN s'engage à atteindre. Les objectifs secondaires complètent l'ensemble des objectifs dans chaque champ d'action. Certaines mesures permettent déjà d'anticiper l'atteinte de nombreux objectifs secondaires, tandis que l'on devra analyser et tester davantage d'autres mesures avant de les mettre en œuvre.



1 RÉDUIRE LES DÉCHETS

La CCN réduira la quantité de déchets envoyés dans les sites d'enfouissement qui proviennent de tous ses secteurs d'activité en suivant plus rigoureusement la stratégie des 3R, soit la réduction, la réutilisation et le recyclage.

OBJECTIF PRIORITAIRE

D'ici 2013, la CCN réduira de 50 p. 100 par rapport au niveau de 2009-2010 les déchets envoyés dans les sites d'enfouissement qui proviennent des activités associées à la fête du Canada, au Bal de Neige et à la patinoire du canal Rideau.

Envoyer des déchets au dépotoir est un véritable gaspillage — de matières, d'énergie et parfois même d'argent. Réacheminer les déchets — ou, mieux encore, en réduire la quantité — a plusieurs avantages. Cela réduit la production des gaz à effet de serre et la demande en ressources naturelles, et peut même générer des revenus par la vente de matières recyclées. Cela prolonge aussi la durée d'exploitation des sites d'enfouissement, retardant ainsi les dépenses liées à l'aménagement et à l'exploitation d'autres dépotoirs.

C'est en réduisant de manière significative les déchets provenant des activités et des programmes d'envergure, y compris la fête du Canada, le Bal de Neige et la patinoire du canal Rideau, que la CCN aura une influence marquante sur la qualité de l'environnement. L'organisation des activités d'envergure célébrant la capitale du Canada constitue l'expression concrète et visible de son mandat. Mais en dépit d'importants programmes

de réacheminement des déchets mis en œuvre par la CCN dans le cas précis de ces activités, ces dernières, comme toute activité publique d'importance, génèrent une grande quantité de déchets.

Pour atteindre son objectif, la CCN travaillera en collaboration avec les fournisseurs, les partenaires et les participants aux activités et aux programmes dans le but de réduire les déchets associés à ses opérations, à ses manifestations et à d'autres activités qui se tiennent sur ses terrains, mais qui sont organisées par d'autres.

Tout d'abord, la CCN déterminera la quantité et le type de déchets produits, réacheminés et envoyés dans les sites d'enfouissement et qui proviennent des activités publiques et commerciales de la fête du Canada 2009, du Bal de Neige 2010 et de la saison de patinage 2009-2010 sur le canal Rideau. Ces données de base permettront de mesurer les progrès accomplis. À partir des données recueillies, la CCN élaborera un programme détaillé et rigoureux de réacheminement des déchets et continuera d'évaluer l'évolution de la situation annuellement. De plus, elle appliquera les connaissances acquises à l'ensemble de ses opérations dans le but d'atteindre un taux de réacheminement des déchets de 70 p. 100 dans tous ses secteurs d'activité d'ici 2017.

OBJECTIFS SECONDAIRES

- **La CCN réacheminera 70 p. 100 des déchets de tous ses secteurs d'activité d'ici 2017, en réduisant, en réutilisant et en recyclant.**
- **La CCN mettra au défi ses partenaires qui organisent des activités sur ses terrains de réduire de 50 p. 100 les déchets envoyés dans les sites d'enfouissement.**
- **La CCN élaborera des principes directeurs en approvisionnement écologique, qu'elle mettra en œuvre en 2010, dont un important critère sera la production minimale de déchets.**
- **La CCN adoptera d'ici 2010 des pratiques de démolition écologiques essentiellement centrées sur le réacheminement des déchets.**



2 ACCROÎTRE LA BIODIVERSITÉ

La CCN travaillera avec les municipalités de la région et les provinces pour faire de la région de la capitale du Canada un modèle de protection de la biodiversité.

OBJECTIF PRIORITAIRE

La CCN veillera à ce que les 28 écosystèmes et habitats de grande valeur qui se trouvent dans la Ceinture de verdure, dans le parc de la Gatineau et sur les terrains urbains de la région soient désignés terres protégées d'ici 2012.

La protection de la biodiversité améliore la qualité de vie des gens de la région et elle est un élément essentiel d'une capitale verte. La modification et la fragmentation des habitats, le changement climatique, la pollution, la surexploitation par l'homme et la prolifération rapide des espèces non indigènes sont les principales menaces à la biodiversité dans la région et dans le monde. La CCN reconnaît l'importance et la nécessité de protéger les écosystèmes, les processus naturels, la flore et la faune qui peuplent ses terrains afin de les préserver pour les prochaines générations de Canadiens.

Propriétaire de 10 p. 100 des terrains de la région, laquelle se trouve à cheval sur la frontière du Québec et de l'Ontario, la CCN est l'intendante en chef des terrains fédéraux dans la région de la capitale du Canada. Ses terres rurales, urbaines et sauvages se caractérisent par une biodiversité de grande valeur. La CCN fera preuve de leadership en travaillant avec les municipalités de la région et les provinces de Québec et d'Ontario pour faire de la région de la capitale du Canada un modèle de protection de la biodiversité.

En tirant profit de ses nombreuses années d'expérience en gestion des terrains et des aires protégées de la région de la capitale du Canada, la CCN intensifiera ses efforts pour comprendre la biodiversité de ses terrains et fera part de ses découvertes aux partenaires de la région. La CCN mettra aussi en œuvre des plans pour préserver et protéger la biodiversité de ses terrains.

Selon une étude commandée par la CCN en 2007, il y a 28 écosystèmes et habitats naturels de grande valeur sur les terrains de la CCN des deux côtés de la rivière des Outaouais. Ces lieux constituent des écosystèmes rares de la région et on y trouve plus de 100 variétés de végétaux et 50 espèces animales en péril.

**Répartition des écosystèmes et des habitats de grande valeur sur
les terrains de la CCN**

Terrains urbains : 11 Ceinture de verdure : 9 Parc de la Gatineau : 8

La CCN veillera à ce que ces 28 écosystèmes et habitats de grande valeur soient désignés terres protégées d'ici 2012, selon des normes de désignation et de gestion des terres protégées reconnues à l'échelle internationale. Non seulement la protection de ces sites contribue largement à la protection à long terme de la diversité biologique, elle donne aussi l'occasion d'offrir des activités d'éducation et d'interprétation sur la biodiversité de la région.

OBJECTIFS SECONDAIRES

- **La CCN mettra en œuvre, dans l'année qui suivra leur finalisation, de nouveaux plans de rétablissement des espèces en péril répertoriées par les gouvernements fédéral et provinciaux et qui se trouvent sur les terrains de la CCN.**
- **La CCN protégera tous les habitats essentiels répertoriés en vertu de la loi fédérale ou provinciale sur les espèces en péril, dans l'année qui suivra la désignation.**
- **La CCN acquerra une connaissance approfondie de la biodiversité de ses terrains grâce à son programme de recherche sur les ressources naturelles.**
- **La CCN réduira de 10 p. 100 le nombre de ses terrains urbains infestés par des espèces de végétaux envahissantes d'ici 2014.**

« Tous les jours, je vais dans la nature pour m'inspirer. Je construis en suivant les principes dont la nature s'est servi pour édifier son domaine. »

— Frank Lloyd Wright



3

PRÉVENIR LA POLLUTION

La CCN adoptera des mesures écologiques exemplaires afin de prévenir la pollution des terres, du sol et de l'eau de surface qui provient de ses opérations et de ses pratiques.

OBJECTIF PRIORITAIRE

Tous les sites contaminés de la CCN seront sécurisés d'ici 2017.

La CCN s'est engagée à protéger la santé humaine et l'environnement des effets de la pollution. Pour ce faire, elle exerce sans cesse son leadership pour prévenir la pollution des terrains, de l'eau souterraine et de l'eau de surface en appliquant des normes environnementales rigoureuses à ses opérations et à ses pratiques sur ces terrains et ses propriétés.

La CCN en a fait une priorité pour veiller à ce que ses sites contaminés ne posent aucun risque à la santé humaine ou à l'environnement. Actuellement, la CCN dénombre plus de 200 sites contaminés sur ses terrains; cela est dû principalement à l'acquisition il y a plusieurs années, de terrains ayant servi à un usage industriel, situés sur les berges des rivières Rideau et des Outaouais et aux centres-villes d'Ottawa et de Gatineau. Les sites contaminés sont des aires où l'on trouve des niveaux élevés de substances comme des métaux lourds et des produits pétroliers. À moins d'être bien gérés, ces sites pourraient poser des risques à la santé humaine ou à l'environnement.

En adoptant une approche fondée sur la gestion de risques pour établir l'ordre de priorité de ses travaux, la CCN bonifiera ses plans de gestion des sites contaminés actuels et en accélérera la mise en œuvre de façon à sécuriser tous ceux qui se trouvent sur ses terrains d'ici 2017. Sécuriser un site signifie l'étudier et prendre toutes les mesures de réhabilitation ou de gestion de risques qui sont nécessaires et conformes à l'usage déterminé du site. D'ici 2017, tous les sites contaminés de la CCN seront sécurisés et ne nécessiteront qu'une surveillance et un entretien de routine.

OBJECTIFS SECONDAIRES

- **La CCN identifiera et retirera ou réparera d'ici 2011 les réservoirs de stockage souterrain défectueux qui se trouvent sur ses terrains.**
- **La CCN adoptera une politique qui confirmera l'élimination de l'utilisation de pesticides à des fins esthétiques sur ses terrains d'ici 2010.**



4 **ADOPTER DES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES EXEMPLAIRES**

La CCN adoptera des pratiques exemplaires afin d'intervenir dans des secteurs visibles et hautement critiques en matière d'environnement, notamment en planification, en transport, en immobilier et en gestion des bassins hydrographiques.

OBJECTIF PRIORITAIRE

Tous les nouveaux édifices de plus de 250 mètres carrés construits sur les terrains de la CCN seront certifiés LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) Or d'ici 2013 et toutes les rénovations majeures satisferont aux normes de certification LEED.

La CCN croit qu'il importe d'envisager des façons de rendre écologiques tous les volets de ses secteurs d'activité, de l'approvisionnement écologique aux politiques de transport, en passant par les lignes directrices en milieu de travail. Cela comprend non seulement les domaines où la CCN peut avoir le contrôle direct des résultats, mais aussi ceux où la CCN et son personnel ont de l'influence sur les partenaires, les fournisseurs et les intervenants avec qui ils travaillent.

L'une des principales responsabilités de la CCN est d'entretenir un éventail d'édifices, des bâtiments fonctionnels, comme des granges et des remises, aux prestigieux édifices patrimoniaux, comme les résidences officielles du Canada. La façon dont les bâtiments sont construits et gérés a une incidence importante sur l'environnement. Par exemple, au Canada, 37 p. 100 de la consommation d'énergie primaire est attribuée aux bâtiments, qui sont responsables de 30 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre. Des normes de construction plus élevées aideront à économiser l'énergie, à réduire le bilan carbone et à consommer plus judicieusement l'eau et les autres ressources.

La CCN compte plus 1330 immeubles sur ses terrains, dont 150 ont une superficie de plus de 250 mètres carrés, ce qui exclut les fermes. Chaque année, elle construit un ou deux immeubles sur ses terrains et entreprend de 10 à 15 projets de rénovation majeure. Les immeubles dont la CCN n'est pas propriétaire, mais qui sont situés sur ses terrains et construits ou rénovés par d'autres organismes, devront aussi respecter les mêmes normes que la CCN impose à ses projets.

D'ici 2013, tous les nouveaux bâtiments de 250 mètres carrés construits sur les terrains de la CCN devront être certifiés LEED Or et tous les projets de rénovation majeure devront satisfaire aux normes de certification LEED. Le système LEED est un programme de certification par tierce partie géré par le Conseil du bâtiment durable du Canada, dont les critères touchent le design, la construction et le fonctionnement des bâtiments écologiques à haut rendement. Les normes LEED comptent quatre niveaux : certifié, argent, or et platine. Les édifices sont évalués en fonction de leur rendement environnemental et énergétique dans cinq domaines : l'aménagement écologique du site, la gestion efficace de l'eau, l'efficacité énergétique, le choix des matériaux et la qualité de l'air à l'intérieur.

OBJECTIFS SECONDAIRES

- **La CCN utilisera des méthodes écologiques pour construire tous les édifices de moins de 250 mètres carrés.**
- **La CCN intégrera la sensibilisation à l'environnement à toutes ses activités, lorsque cela s'y prêtera.**
- **La CCN introduira des clauses de pratiques respectueuses de l'environnement dans tous les contrats d'entretien.**
- **La CCN offrira et promouvra des modes de transport alternatifs, écologiques et durables.**
- **La CCN dirigera les efforts visant à mobiliser les partenaires dans le but d'améliorer la qualité de l'eau des principaux bassins hydrographiques de la région de la capitale du Canada, la rivière des Outaouais étant la priorité.**
- **La CCN intégrera l'urbanisme vert dans le *Plan de la capitale du Canada* de 2013.**



5 LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La CCN réduira son empreinte de carbone dans tous ses secteurs d'activité.

OBJECTIF PRIORITAIRE

Les activités et les programmes d'envergure de la CCN deviendront carboneutres, à commencer par la fête du Canada 2010.

Le changement climatique est réel et il affecte l'environnement et la santé de la population canadienne. On comprend de plus en plus que les émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre associées à l'activité humaine sont la principale cause du changement climatique. La CCN s'est engagée à réduire les émissions de dioxyde de carbone liées à toutes ses opérations et s'est donné pour priorité de rendre carboneutres ses activités et ses programmes d'envergure (c'est-à-dire l'élimination de l'empreinte de carbone).

Les activités et les manifestations organisées par la CCN attirent chaque année des centaines de milliers de visiteurs de la région de la capitale du Canada et d'ailleurs, et aident à promouvoir la région comme un endroit où les gens du pays peuvent se rencontrer, s'exprimer et célébrer l'identité canadienne. Toutefois, les grands festivals et manifestations peuvent être des sources importantes de dioxyde de carbone (CO₂). Ces émissions sont libérées par la combustion de carburants fossiles, comme le pétrole, le charbon et le gaz naturel, qui sont associés à la consommation d'électricité pendant

ces manifestations, à l'alimentation des génératrices et des flottes de véhicules, à l'hébergement et aux déplacements des artistes et des visiteurs et aux activités des organisateurs.

Calendrier de la neutralité carbone des activités et des programmes de la CCN

- **La fête du Canada : 2010**
- **Les lumières de Noël au Canada : le temps des fêtes de 2010-2011**
- **La patinoire du canal Rideau : saison de patinage de décembre 2011 à mars 2012**
- **Le Bal de Neige : 2012**
- **Le Coloris automnal : 2012**
- **Les vélos-dimanches : saison de vélo 2013**

La CCN atteindra la neutralité carbone de deux façons. Premièrement, elle s'efforcera d'accroître son efficacité et de réduire ses émissions de carbone où elle peut le faire. Elle prendra des mesures ambitieuses de réduction des émissions en portant une attention particulière au maintien du caractère propre de ses activités et programmes. Deuxièmement, la CCN élaborera des stratégies pour contrebalancer les émissions de CO₂ qui ne peuvent être éliminées.

La CCN s'attaquera d'abord aux émissions de carbone qu'elle peut contrôler, soit celles liées à ses propres activités. Au cours des années suivantes, la CCN pourra élargir sa cible pour réduire le bilan carbone des activités organisées par les partenaires et les commanditaires. À long terme, elle souhaite pouvoir réduire les émissions produites par les visiteurs.






OBJECTIFS SECONDAIRES

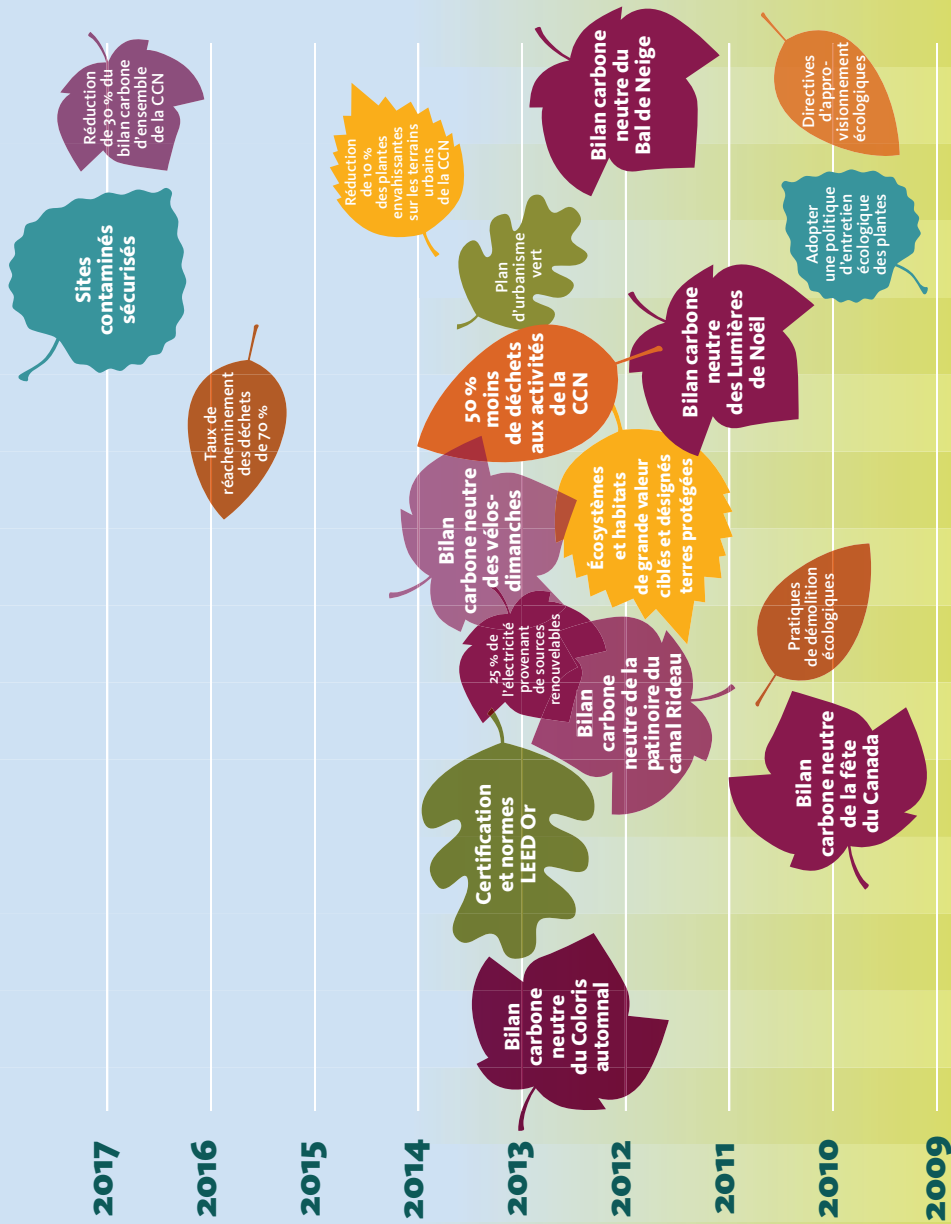
- **La CCN réduira son bilan carbone de 30 p. 100 d'ici 2017, en fonction de la base de référence de 2011-2012.**
- **La CCN cherchera des sources renouvelables d'électricité. D'ici 2013, 25 p. 100 de l'électricité que la CCN achètera proviendra de sources d'énergie renouvelables.**
- **La CCN fera connaître davantage les effets du changement climatique sur la région de la capitale du Canada.**

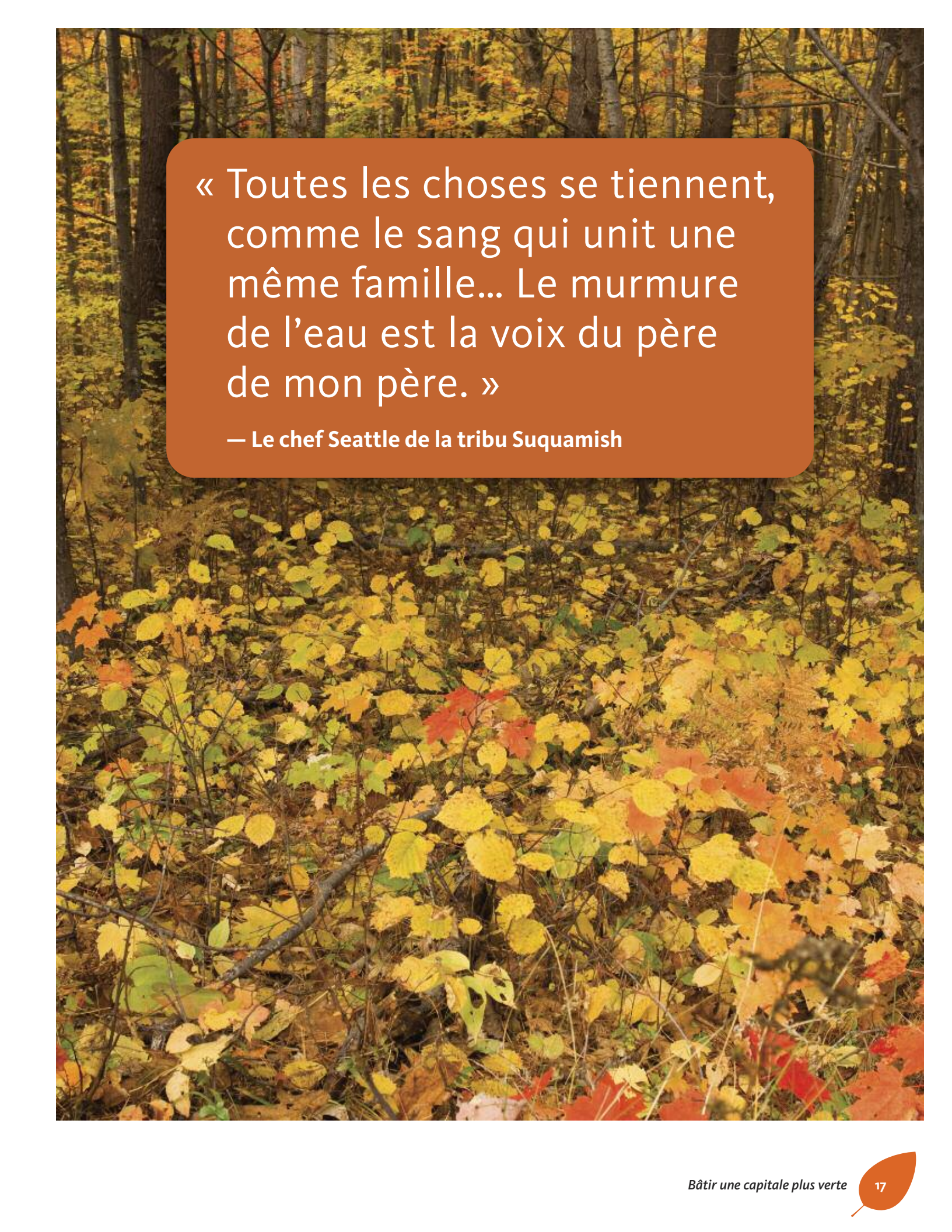
OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

BÂTIR UNE CAPITALE PLUS VERTE

CINQ CHAMPS D'ACTION :

-  Réduire les déchets
-  Accroître la biodiversité
-  Prévenir la pollution
-  Adopter des pratiques environnementales exemplaires
-  Combattre le changement climatique





« Toutes les choses se tiennent,
comme le sang qui unit une
même famille... Le murmure
de l'eau est la voix du père
de mon père. »

— Le chef Seattle de la tribu Suquamish

UNE HISTOIRE D'ACTION ENVIRONNEMENTALE

L'environnement est une cause pour laquelle l'engagement de la CCN et de ses prédécesseurs n'a cessé de croître depuis plus d'un siècle.

1899 La Commission d'amélioration d'Ottawa, qui a précédé la Commission de la capitale nationale (CCN), entreprend de gérer un réseau de parcs de la région, en commençant par le parc Rockcliffe.

1938 Le parc de la Gatineau naît de l'achat de parcelles de terrain par la Commission du district fédéral. L'intention est de protéger certaines des plus belles étendues sauvages du Canada qu'on retrouve dans la capitale.

1950 Un premier plan de la capitale nationale (connu sous le nom de plan Gréber, en l'honneur de l'urbaniste français Jacques Gréber, qui a élaboré le plan à la demande du premier ministre Mackenzie King) prévoit des mesures visant à créer une « ceinture de verdure » autour d'Ottawa, à agrandir le parc de la Gatineau, à faire l'acquisition de terrains riverains et de corridors verts destinés à l'accès et aux loisirs publics, à assainir les zones polluées de la rivière des Outaouais, ainsi qu'à aménager des parcs et des promenades. Le plan est largement mis en œuvre au cours des trois décennies qui suivent.

Les années

1970

La CCN étend ses programmes qui sensibilisent la population et qui donnent au public l'accès aux espaces naturels de la région de la capitale du Canada. On lance des programmes d'interprétation de la nature et on complète l'aménagement de promenades panoramiques et de sentiers récréatifs.

Les années

1980

La CCN transfère les principaux terrains devant servir à la création de nouveaux tronçons importants du Transitway d'Ottawa, une liaison rapide réservée au transport en commun qui s'étend sur presque toute la zone urbaine.

1990

Le Bureau de l'intendance environnementale de la CCN est créé. Son rôle consiste à contribuer à l'aménagement de la région de la capitale du Canada de façon à protéger et à améliorer la qualité de l'environnement naturel au profit des générations actuelles et futures.

1995

La CCN lance officiellement son programme d'évaluation environnementale avec la mise en place d'une politique en vertu de laquelle elle doit tenir compte des facteurs environnementaux dans tous ses plans, ses activités et ses décisions.

1997

On procède à la première vérification environnementale interne et intégrée de la CCN. Cette vérification permet de constater que la CCN a mis en place plusieurs des éléments d'un système efficace de gestion de l'environnement, et cible un certain nombre de domaines où la CCN devrait apporter des améliorations en matière d'environnement.

1998

La CCN adopte des directives environnementales à l'intention de ses entrepreneurs et de ses gestionnaires des baux.

- 1998** Mise en place du programme d'étude et de gestion des sites contaminés.
- 1999** Le *Plan de la capitale du Canada* de la CCN présente une vision à long terme renouvelée de la capitale à l'aube du XXI^e siècle. La gérance durable des terrains, la gestion des ressources naturelles et la protection des écosystèmes constituent les points saillants du Plan.
- 2001** Une firme externe d'experts-conseils procède à une vérification environnementale de suivi. Le rapport conclut que la CCN a adopté une approche systématique pour donner suite aux constatations et aux recommandations des précédentes vérifications environnementales. Le rapport recommande notamment que la CCN s'occupe en priorité des espèces en péril, de la qualité de l'eau, des propriétés louées et de la gestion des réservoirs de stockage de carburant.
- 2004** La CCN lance un programme de surveillance de la biodiversité du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure et de ses terrains urbains dans le but de préserver et de protéger les écosystèmes fragiles et les espèces végétales et animales en voie de disparition sur son territoire.
- 2005** La CCN commence à rendre plus écologiques ses principaux programmes et activités, y compris la fête du Canada et le Bal de Neige. On met l'accent sur la gestion des déchets et le recyclage. Cette même année, on termine une autre vérification environnementale exhaustive.
- 2007** On étudie les écosystèmes et les habitats de valeur qui se trouvent sur les terrains de la CCN. L'étude permet d'identifier 28 de ces écosystèmes et habitats qui doivent être protégés.
- 2008** En tant que déléguée à la conférence internationale « Capitals Alliance 2008: Greening the World's Capital Cities » (alliance des capitales 2008 : le virage écologique des capitales mondiales), la CCN signe une déclaration en vertu de laquelle elle s'engage à faire sa part pour bâtir des collectivités durables et à en faire la promotion.
- 2008** La CCN commence à acquérir des terrains privés à l'intérieur des limites du parc de la Gatineau pour assurer l'intégrité de cette importante aire naturelle de la région de la capitale du Canada et pour en protéger la valeur écologique.
- 2009** La CCN lance une ambitieuse stratégie environnementale globale qui couvre tous ses secteurs d'activité. La Stratégie cible les principaux champs d'action et les objectifs mesurables visant à réduire les déchets, à accroître la biodiversité, à lutter contre le changement climatique, à prévenir la pollution et à jouer un rôle de chef de file des pratiques écologiques.

« ... pendant des années, des gens se sont employés à trouver des solutions, et ils ont élaboré les étapes concrètes vers une réduction considérable de notre consommation d'énergie, tout en stimulant la création de nouvelles industries et de technologies novatrices plus efficaces et abordables. »

— David Suzuki



CONCLUSION

Au cœur de la Stratégie environnementale réside l'engagement de la CCN à changer ses façons de faire en appliquant des principes écologiques à son vaste éventail d'activités, de pratiques et de politiques. Le but de la Stratégie n'est pas de modifier l'essence de ce que fait la CCN — qu'il s'agisse de programmes ou de services — mais plutôt la façon dont elle le fait.

L'atteinte des objectifs ambitieux de la Stratégie nécessitera une intervention rapide. La CCN est à élaborer un ensemble de plans d'action qui continueront d'évoluer et d'être mis à l'essai dans l'année qui vient. Comprendre les répercussions des activités en cours de la CCN est une première étape essentielle, et au fur et à mesure que la CCN continuera de cibler des secteurs d'activité sujets à l'amélioration, elle fera le nécessaire.

La CCN agit dans l'immédiat, mais d'autres mesures seront mises en place dans les années qui suivront. De plus, elle rendra compte au public des progrès et de l'atteinte des objectifs importants. La mise en place de mesures, l'évaluation et la reddition de comptes permettront à la CCN d'apprendre par l'expérience, de revoir ses objectifs, d'élaborer de nouveaux plans et objectifs si nécessaire, et de prendre d'autres mesures. Bref, la CCN s'efforcera sans cesse d'avoir une influence plus positive sur l'environnement.

La CCN invite le public à participer et à donner son opinion pour contribuer à atteindre ses objectifs environnementaux.

COMMUNIQUEZ AVEC LA CCN

Le public est invité à communiquer avec la CCN en composant le 613-239-5000, le 1-800-465-1867 (sans frais) ou le 1-866-661-3530 (ATS sans frais), ou en visitant le site www.capitaleducanda.gc.ca pour plus de renseignements sur la Stratégie environnementale ou pour faire part de ses commentaires.

GLOSSAIRE

Bilan carbone Ensemble des émissions de carbone (surtout du CO₂) qui sont produites directement ou indirectement par les personnes, les organismes, les activités ou les produits.

Biodiversité Toutes les variétés d'animaux, de végétaux et autres espèces vivantes qui habitent dans un milieu, n'importe où sur la planète.

Contrepartie de la fixation du carbone Mesure compensatoire pour les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites dans un secteur en les réduisant dans un autre, notamment en investissant dans un projet ou une activité qui se tient ailleurs, et qui réduit les émissions de GES ou neutralise le carbone dans l'atmosphère.

Dioxyde de carbone (CO₂) Gaz à effet de serre, produit en partie par l'activité humaine, dont les émissions sont largement responsables du changement climatique.

Écosystème Unité écologique formée d'organismes interdépendants qui partagent le même habitat.

Efficacité énergétique Utilisation efficiente de l'énergie consommée lors d'une activité quelconque. Améliorer son efficacité énergétique consiste à faire une activité ou à offrir un service en réduisant au maximum sa consommation d'énergie.

Gaz à effet de serre Émissions de gaz, notamment l'oxyde de diazote (N₂O), le méthane (CH₄) et, surtout, le dioxyde de carbone (CO₂), qui s'accumulent dans l'atmosphère et maintiennent la chaleur dans l'atmosphère terrestre, d'où le changement climatique.

LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) Programme de certification par tierce partie géré par le Conseil du bâtiment durable du Canada, dont les critères touchent le design, la construction et le fonctionnement des bâtiments écologiques à haut rendement.

Neutralité carbone Élimination de l'empreinte de carbone en compensant les émissions de gaz à effet de serre (GES) notamment en neutralisant une quantité équivalente de GES produits ailleurs ou en achetant des contreparties de la fixation du carbone.

Site contaminé Zone d'un terrain contenant des substances chimiques (p. ex. des métaux lourds ou des produits pétroliers) qui peuvent poser un danger pour la santé des humains et l'environnement, ou dont le niveau est supérieur aux normes établies par les politiques et la réglementation.

Site sécurisé Site contaminé où toutes les études nécessaires, les travaux de réhabilitation ou d'autres mesures de gestion de risques ont été réalisés en fonction de l'usage déterminé du site.

Terre protégée Terre désignée comme aire protégée par des entités fédérales, provinciales, territoriales ou locales qui protègent les écosystèmes et les habitats fragiles ainsi que les espèces en péril.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, Canada K1P 1C7
Téléphone : 613-239-5000 • Ligne sans frais : 1-800-465-1867
ATS : 613-239-5090 • ATS sans frais : 1-866-661-3530
Télécopieur : 613-239-5063
Courriel : info@ncc-ccn.ca
www.capitaleducanada.gc.ca

À moins d'indications contraires, toutes les photographies
et les illustrations utilisées dans le présent rapport annuel
sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

This report is also available in English.

Commission de la capitale nationale
Stratégie environnementale : bâtir une capitale plus verte
Numéro de catalogue : W93-26/2010F-PDF
ISBN : 978-1-100-96018-0